

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **20 OCT. 2023**

portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée

NOR : JUSB2327843A

Le directeur des services judiciaires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections pour la composition du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2023 portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée ;

Vu la demande de l'UNSa Services Judiciaires reçue le 2 octobre 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Services Judiciaires	- M. Hervé BONGLET - M. Franck LE GUERN - Mme Isabelle FERNANDEZ - Mme Catherine SOLIVELLAS	- M. Vincent ROCHEFORT - M. Alain RICHARD - Mme Brigitte BRUNEAU-BERCHERE - M. Gilles LARIVIERE
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme Magalie COUVAL - M. Victor JAUBERT	- Mme Emilie DUMAY - Mme Dominique DUTEMPS
Union syndicale des magistrats	- M. Aurélien MARTINI	- Mme Cécile MAMELIN
CFDT Fédération Interco	- Mme Klervia RENAULT	- M. Michel BESSEAU
Force Ouvrière Justice	- Mme Sophie GRIMAUT	- M. Christophe DOUCHET
Syndicat de la magistrature	- Mme Nelly BERTRAND	- M. Laurent DESGOUIS

Article 2

Il est mis fin au mandat de M. Alain RICHARD en qualité de membre suppléant de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires.

Il est mis fin au mandat de M. Gilles LARIVIERE en qualité de membre suppléant de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires.

Article 3

Sont désignés représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Services Judiciaires	- M. Hervé BONGLET - M. Franck LE GUERN - Mme Isabelle FERNANDEZ - Mme Catherine SOLIVELLAS	- M. Vincent ROCHEFORT - M. Thomas SEPULCHRE - Mme Brigitte BRUNEAU-BERCHERE - Mme Valérie BOYER

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme Emilie DUMAY - Mme Magalie COUVAL	- Mme Dominique DUTEMPS - M. Henri-Ferréol BILLY
Union syndicale des magistrats	- M. Aurélien MARTINI	- Mme Cécile MAMELIN
CFDT Fédération Interco	- Mme Klervia RENAULT	- Mme Laurence DE SUSANNE
Force Ouvrière Justice	- Mme Sophie GRIMAUT	- M. Christophe DOUCHET
Syndicat de la magistrature	- M. Laurent DESGOUIS	- Mme Sandra PERALTA

Le présent arrêté entre en vigueur le 2 novembre 2023.

Article 4

L'arrêté du 13 janvier 2023 portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur des services judiciaires et au sein de sa formation spécialisée est abrogé à compter de cette même date.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait, le 20 OCT. 2023

Le directeur des services judiciaires,

Paul HUBER